



# BULLETIN

2023/2024

**SAINT-ETIENNE  
DES CHAMPS**



**M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L**



Photo Gérard Paris



# S O M M A I R E

- Le Mot du maire
- Mairie
- Etat civil
- Budget 2024
- Etat des fonds de sections
- Réalisations
- Infos 2024
- Evènements 2023/2024
- Expositions photos d'autrefois

## **LES ASSOCIATIONS :**

- Comité des Fêtes
- Société de chasse

## **AUTRES ASSOCIATIONS :**

- Campagne fleurie – Regain de la Combraille - Club St Martin
- Salle polyvalente
- Expositions photos suite...
- Fleurs de chez nous
- Dons du sang et ligue contre le cancer
- Brûlages végétaux dans le Puy-de-Dôme
- Réglementation des boisements
- L'éclairage public
- CCV : Services à la population
- Association de propriétaires forestiers Dômes et Combrailles
- Smad des Combrailles
- Sydem Dômes et Combrailles
- Mission locale



## Le mot du Maire

---



Les beaux jours reviennent, ils nous incitent à profiter d'une certaine liberté et à vivre dehors. Mais, ils ne doivent pas nous faire oublier quelques règles de bon voisinage, ni les réglementations en vigueur. Dans chaque acte envisagé, le bon sens est primordial et le respect des autres est essentiel. Nous bénéficions d'un cadre de vie agréable, alors sachons en profiter ensemble.

Nous essayons de toujours améliorer la transmission de l'information avec " Panneau Pocket " (Voir détail dans le bulletin).

L'année 2024 est une année sans grands projets. Cependant de nombreux travaux d'entretien ou d'amélioration de l'existant seront réalisés. Un effort particulier sera fait pour l'approvisionnement en pierre aux villages qui en feront la demande et qui s'engageront à l'utiliser pour l'entretien des chemins.

Un nouveau projet de voirie est prévu pour 2025 en fonction des subventions accordées.

Je voudrais remercier l'équipe municipale qui, dans un bon esprit, m'aide à gérer au mieux notre commune. Merci également à tous les bénévoles à qui je fais souvent appel lors de journées citoyennes pour divers travaux d'entretien afin de réaliser quelques économies dans le budget de la commune.

Je félicite nos associations qui, avec leurs moyens, animent la vie de la commune.

Je me réjouis de voir l'arrivée de nouveaux habitants suite à la vente de plusieurs propriétés sur la commune et je leur souhaite la bienvenue parmi nous.

Lors d'expositions, notamment le marché de Noël, nous avons pu découvrir les réalisations de Jean René Carcouet, un habitant, un artiste de notre commune que vous pourrez retrouver dans les pages de ce bulletin.

Vous trouverez également diverses informations ou réglementations utiles à rappeler : réglementation des boisements, brûlage des déchets et autres.

Une pensée toute particulière pour Marie-Christine Gautier à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture, un bel été et surtout, prenez soin de vous.

Cordialement,

Max Souchal



Ouverture : Mardi de 9 H 00 à 12 H 00

Vendredi de 9 H 00 à 12 H 00

Adresse mail : [mairie.stetiennedeschamps@wanadoo.fr](mailto:mairie.stetiennedeschamps@wanadoo.fr)

Adresse du site internet : [www.saint-etienne-des-champs.fr](http://www.saint-etienne-des-champs.fr)

Logo de la Commune



Blason de la  
Commune



## Etat civil

---

### Baptême républicain

Le baptême républicain de Lilly Benteux a été célébré le 10 Juin 2023 à la Mairie de Saint-Etienne des Champs.



### Décès

Personnes nées sur la commune :

- Mme Georgette JALICON, veuve DUMAS, décédée à Pontaugur le 18 novembre 2023
- M. Guy PEGNY, décédé à Riom le 22 novembre 2023
- Mme Marie-Claire ROCHON, épouse MOREL, décédée à Cébazat le 25 décembre 2023

### Nouveaux habitants

#### La Côte :

- Monique AGNERAU MICHEL et Patrick BONTOUX

#### Le Bourg :

- Mme Arlette PEJOU (résidence secondaire)

#### Laschamps :

- MM. Valentin JEGO et Thomas HAILLEZ

## COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DES CHAMPS

### BUDGET 2024

#### DEPENSES

#### RECETTES

FONCTIONNEMENT	011	Charges à caractère général	69100,00	70	Produits services, ventes	8000,00
	012	Charges de personnel	28150,00	73	Impôts et taxes	8710,00
	014	Atténuation de produits	7000,00	731	Fiscalités locales	40000,00
	65	Autres charges de gestion courante	24700,00	74	Dotations, participations	72500,00
	66	Charges financières	5500,00	75	Produits de gestion courante	5000,00
	67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	3,00
				77	Produits exceptionnels	
		Total des dépenses réelles	134450,00		Total des recettes réelles	134213,00
	68	Dotations amortissements	14000,00			
	023	Vir. à la section d'investissement	84582,69	002	Résultat reporté	98819,69
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>233032,69</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>233032,69</b>	
INVESTISSEMENT	001	Solde d'exécution reporté	92598,08	1068	Affectation du résultat	92598,08
				001	Solde d'exécution reporté	
				021	Vir. de la section de fonction.	84582,69
	165	Cautions	1000,00	10222	FCTVA	23000,00
		RAR	0,00	165	Cautions	1000,00
	1641	Capital des emprunts	22000,00		RAR	0,00
	21	Divers et matériels	56965,69	28	Amortissements	14000,00
	23	Travaux	150000,00	024	Produit des cessions	0,00
	203	Etudes	20000,00	13	Recettes	162383,00
	204	Fonds de concours	35000,00			
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>377563,77</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>377563,77</b>	



2023

## ETAT DES FONDS DE SECTIONS

En € TTC

Sections	Solde 2022	Réalisations 2023	Solde 2023
Chez Geille	29 768,40	Frais de garderie - 156,24 Taxes foncières -393,00	29 219,16
Le Bourg	19 559,94	Taxes foncières - 205,00	19 354,94
Lespardelières	14 498,06	Taxes foncières - 153,00 Contribution - 21,40 Coupe de bois +13 935,95	28 259,61

## Réalisés 2023

### Sécurité

**Travaux de sécurité** (aménagement carrefour) : 14 610 €

Subvention Département : 9 131 €

### Voirie

**Voirie Communale** : 113 394 €

Subvention Département Fic : 37 798 €

Etat (préfecture) DETR : 30 000 €

TVA : 15 979 €

Coût pour la commune : 29 617 €



Intersection route  
de Laschamps



## Réalisations 2023/2024

---



- Travaux chemin de l'Outre à moitié avec Condat : 7 880,16 €
- Aménagement Foncier avec Condat en Combraille : 24 585,54 €
- Mise aux normes des extincteurs : 758,88 €
  
- Nouvelles chaises pour la salle polyvalente : 612 €
- Aménagement étagères dans le local des archives : 1 060 €
  
- Travaux pour la réduction consommation d'énergie église et mairie : 10 426,75 €

## Empierrement chemins

Pour toutes les personnes qui ont des besoins en pierre sur la commune, vous pouvez contacter **Didier Bouchet** au : **06.67.69.07.53**.

## Incivilités point propre et dépôts sauvages

La Municipalité dit



Certes, ces incivilités sont le fait d'une minorité mais à force de répétitions, elles représentent une véritable nuisance pour notre commune et une charge pour y remédier. Désormais, tout dépôt sauvage hors des colonnes point propre et en bord de chemins feront l'objet d'un signalement aux autorités compétentes.

Luttons **ENSEMBLE** pour que cela cesse.

Merci de votre compréhension pour une démarche citoyenne.

## Brûlage de végétaux dans le Puy-de-Dôme

Information jointe dans la suite du bulletin.

## Communication

La Commune s'est équipée d'un nouveau moyen de communication « PanneauPocket ». Il s'agit d'une application d'informations et d'alertes dans le but d'être au plus proche de ses habitants.



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET  
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

**BONNE UTILISATION !**

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)  
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".  
© PanneauPocket

En suivant les instructions ci-jointes, vous pouvez télécharger « PanneauPocket » sur votre mobile qui vous permettra de recevoir, en temps réel, toutes les informations de notre commune et des communes voisines que vous cocherez (événements, informations, alertes, fermeture de Mairie et autres).

Nous pouvons aussi le faire pour vous, aussi n'hésitez pas à venir nous voir avec votre mobile.

## L'Art s'invite dans les Combrailles

Si vous vous rendez à l'abreuvoir de chez Geille, vous serez accueilli par ce drôle de personnage, œuvre d'art et création née de l'inspiration de **Jean René Carcouet**.



Liliane et Jean-René Carcouet se sont installés à Saint-Etienne Des Champs en 1999, d'abord en résidence secondaire puis définitivement et à plein temps à partir de 2018.

Jean-René occupe sa retraite, entre autres activités, à la confection d'objets en métal pour son plaisir personnel et celui de ses proches. Vous l'avez sans doute rencontré aux marchés de Noël de la commune où vous avez pu voir un aperçu de ses réalisations. Il travaille essentiellement le métal et s'efforce de créer des situations imaginaires ou des figurines, le plus souvent des animaux, en détournant des objets du quotidien de leur utilisation habituelle pour leur donner une deuxième vie. Il utilise des ustensiles familiers tels que fourchettes, cuillères, couteaux ou tout autre matériau de récupération dont la forme, l'aspect ou la texture lui rappellent un animal, un objet ou une situation. Il aime mêler plusieurs matériaux comme des pommes de pin, bouteilles ou grillages pour simuler un plumage, des écailles, des ailes ou tout autre partie d'un visage ou d'un corps.



Amateur et autodidacte, Jean-René n'a pas suivi de cursus artistique. Il préfère se définir lui-même comme bricoleur plutôt qu'artiste. Il apprécie simplement l'art en général et l'art plastique en particulier sans se « prendre la tête ». Sa formation technique et ses diverses expériences professionnelles lui permettent d'utiliser différents procédés et méthodes liés à l'assemblage et la mise en forme des matériaux et plus particulièrement celle des métaux.



Après une première participation au salon des Automnales de Mérinchal en 2021, il reçoit un prix du jury et un prix du public. Ces récompenses lui mettent le pied à l'étrier et l'encouragent à persévérer dans cette voie. Il participe ensuite à d'autres expositions parfois plus lointaines et importantes, Charroux, Aubusson, Mozac, Le Puy En Velay par exemple ou Paris en 2023 et 2024. Ces manifestations lui permettent surtout de rencontrer d'autres artistes, d'échanger divers enseignements et d'acquérir de nouvelles compétences pour définir un axe de progrès.

Mais le but de sa démarche reste la volonté plaisir et de faire plaisir à son entourage en loisir créatif et récréatif en toute simplicité calme, la sérénité et la convivialité de nos Combrailles.

Vous pourrez le retrouver cet été aux 32<sup>èmes</sup> de Charroux les 3 et 4 août 2024, au 45<sup>ème</sup> international du Puy En Velay du 10 au 22 salon « La nature au bout des doigts » à Theix le 21 septembre prochain.



*Bécasse*

de se faire exerçant un dans le belles

rencontres salon août et au



3 semaines de travail pour cette œuvre nommée "Motobuse". Un réservoir de moto de 70 ans, 150 fourchettes et 4 cuillères.



*Hérisson*



*Un bestiaire de métal*



*La chouette amoureuse*

Commémoration du 8 Mai 2023



Commémoration du 11 Novembre 2023



## Le repas de la commune

Le samedi 9 décembre 2023 a eu lieu **le repas de la commune**. Max Souchal a souhaité, en accord avec le Conseil Municipal, organiser un repas où sont conviés tous les habitants de Saint-Etienne des Champs. Moment de convivialité qui permet de réunir nos aînés comme avant avec l'ensemble des personnes et des jeunes de Saint-Etienne des Champs. Un colis est distribué aux personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas pu être présentes ce jour-là.



### Les Vœux du Maire

Les Vœux du Maire se sont déroulés **samedi 13 janvier 2024** avec de nombreux habitants ainsi que des représentants de la gendarmerie et des pompiers.





Une classe à l'école de Saint-Etienne des Champs.  
L'instituteur : M. Picandet Robert

A vous de reconnaître vos camarades, amis, voisins, vous-même.

De gauche à droite et de bas en haut.

Nous attendons vos réponses avec impatience.

Un groupe de théâtre de Saint-Etienne des Champs



Même exercice que pour la photo précédente en procédant toujours de gauche à droite et de bas en haut.

Vous trouverez les résultats de nos investigations en page 22 où des erreurs ont pu se glisser.

### Comité des fêtes

### Calendrier 2024

- **Dimanche 5 Mai** : Randonnée pédestre – 9 H
- **Semaine du 8 au 12 Juillet** : Animation Tour de France
- **Samedi 27/Dimanche 28 Juillet** : Fête patronale
- **Dimanche 27 Octobre** : Concours de belote – 14 H
- **Samedi 14 Décembre** : Marché de Noël – Journée

### Soirée jeux de société 17 février 2024



## Les Associations

---

### Société de chasse

La Société de chasse compte 35 chasseurs.

Cette année, nous n'avons pas atteint nos objectifs

- 3 sangliers prélevés pour 5 bracelets
- 20 chevreuils prélevés pour 25 bracelets

La Société de chasse avait 1 bracelet de cervidé. Non réalisé.

### Félicitations aux tireurs.

En ce qui concerne le gibier à plume, grosse migration de palombes et bonne présence de bécasses.

L'ensemble des chasseurs souhaitent un prompt rétablissement à Pascal Crégu.

Nous vous invitons à nous retrouver pour la fête patronale en collaboration avec le Comité des Fêtes, fin juillet.



### Autres Associations intercommunales

#### ➤ Le Club St-Martin

Adhérents de la commune par ordre d'entrée :

Max et Maryse Souchal, Robert et Gisèle Anglard, André et Colette Lepetre, Marie-Ange Bourdeix, Yvelaine Brosson, Brigitte Gendraud.

#### ➤ Campagne fleurie

Pour toutes les personnes qui voudraient fleurir leur village, la commune leur allouera une somme de 60 € (faire la demande en Mairie).

Chaque année, le village de les Pardelières se distingue par son fleurissement exceptionnel.

#### ➤ Regain de la Combraille

Bernard Zabé, président, nous a envoyé ce texte en patois qui parlera à certains d'entre-nous.

#### REGAIN' de la COMBRAILLE

Notre chemin contru différent du début de notre création  
ou nous venions chez vous et dans toutes les communes de l'ancien  
Canton de PONTAUMUR.

Nous n'avons pas oubliés les belles soirées passées à S'ETIENNE  
et l'accueil chaleureux qu'il y avait.

Nous avons été obligés de changer nos méthodes de travail.  
Depuis quelques années nous organisons une foire et il nous  
est plus facile pour cela de rester au même endroit.

A chacune de ces foires nous avons toujours le plaisir  
de recevoir des habitants de S'ETIENNE.

\* Bèi nouzautre e'on devè prouvoira s'obra si' poden  
cavata pè pa les noumè Gilette et Roger MARON qui souv  
dev fidel de la maison é par isautre z'en de la navette de  
chà vous.

Personnellement j'ai toujours du plaisir quand j'e rencontre  
ici ou la des habitants de chez vous.

Nous vos remercions par l'aide que vous nous apportez.

\* Bavaè naitè e' bavaè s'andra e' b' le monde.

Bernard ZABÉ.

\* Avec nous nous avons deux fidèles adhérents pour ne pas les  
citer Gilette et Roger MARON, ce sont de dignes représentants de  
S'ETIENNE ce qui fait que nous avons toujours des contacts avec vous

\* Bonne et heureuse année et bonne santé à tous.



Département du Puy-de-Dôme

Mairie de



# LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

### Tarifs de location

	Salle seule	Salle avec cuisine	Caution
Particulier de la commune	60 €	80 €	500 €
Particulier hors commune	120 €	140 €	500 €
Associations subventionnées par la commune	gratuit	gratuit	sans
Associations extérieures (non subventionnées)	20 €	40 €	500 €
Réunions privées location à partir du matin	60 €	80 €	500 €
Réunions privées location à partir de l'après-midi	30 €	80 €	500 €
Prix du KWh	0,20 €		
Forfait vaisselle	20 €		

### Caution

Une caution de **500 €** sera demandée à tous les locataires à l'exception des associations subventionnées par la commune.

Elle sera versée à la signature de la convention et du règlement intérieur, par chèque (uniquement) à l'ordre du Trésor Public et sera rendue à la signature de l'état des lieux de sortie si celui-ci ne mentionne aucune observation.

### Équipement de la salle

40 tables, 2 chariots

60 chaises empilables et 56 chaises pliables

Tout équipement manquant ou détérioré sera remplacé aux frais du locataire.

Il est interdit de sortir en dehors de la salle, les tables et chaises mises à disposition.

### Personnes responsables

Mme Bernadette BUSSON : 06 68 65 52 63

Mme Annick BERTHIN : 06 81 16 26 16



**Voici les résultats de nos recherches des pages 16 et 17.**

**Photo d'école page 16 de gauche à droite et de bas en haut :**

Michel BEL – Roger GERBE – Bernard BROSSON -Jean-Jacques BARRIER – Alain SOULIER – Bernard BEL – Roger GILBERT – Roland SOULIER – Marie Odile VILLEMEYRE - Jeanine TIXIER – Nadine PICANDET – Yannick PICANDET – Bernard SOULIER – Jean-Claude MOUTARDE – Gilles MOUTARDE - Marie-Claire FAURE – Giselle COURCIERAS – Ginette BEL – Colette BARRIER – Annie VILLEMEYRE – Bernard LECLERC – Marie-Paule ROCHON – Christiane BOUCHET – Colette LECLERC – (juste en dessous) Colette MOUTARDE – Liliane MANDON – Josette TIXIER – Marie-Ange ANGLARD – Josette ANDANSON – Marie-Noëlle COURCIERAS – Pierre ANDANSON.

**Photo d'école page 17 de gauche à droite et de bas en haut :**

Pierre BROSSON – Pierre ROCHON – René REUGE – Paul LECLERC – Jean-Baptiste FAURE – Francis LABONNE

Yvette LABONNE – Lucienne LABONNE – Adrienne MOUTARDE – Marie SECQUE – Georgette CHAPEYRON – Gilberte BARRIER – Germaine MICHOU – Andrée GIRAUD – Paulette SOULIER – Odette MOREL – Germaine LABONNE – Odette LABONNE – Marcelle LABONNE – Marie-Louise LABONNE – Denise LEDIEU – Georgette JALICON

Quelques fleurs de notre région





## Antenne locale Ligue contre le cancer et Association des donneurs de sang bénévoles de Haute Combraille

Les sympathisants de l'antenne locale de la Ligue contre le cancer et les membres de l'association des donneurs de sang bénévoles ont retrouvé une année normale en 2023 après le redémarrage de 2022 qui faisait suite à deux années blanches.

L'année dernière, Elise Laroche a quitté ses fonctions de présidente pour laisser la place à Alain Fauverteix, une transition préparée qui permet de poursuivre les actions en toute quiétude.

Les collectes de sang réparties sur Condat, Giat, Pontaurum et Villossanges plusieurs fois dans l'année restent des temps de solidarité et de générosité collectives importants. Les fréquentations sont plutôt stables, et on note plus de présence de jeunes dans les périodes de vacances ce qui est rassurant. Grâce aux bénévoles, les collectes gardent un aspect convivial apprécié, notamment fourni par le petit moment de réconfort gourmand qui permet un temps d'échanges entre les donneurs et avec les bénévoles. A Pontaurum, Giat, Villossanges, Condat, il y a toujours une date et un lieu pour un don régulier : faites-le savoir autour de vous.



## Antenne locale de Haute-Combraille



Les actions de lutte contre le cancer se poursuivent à leur rythme habituel : la vente des tulipes au printemps et la journée de lutte contre le cancer au début septembre sont sources de dons remarquables pour la Ligue contre le cancer : autour de 8 000 euros en moyenne sont ainsi récoltés chaque année sur le territoire, démontrant la générosité des habitants et leur intérêt pour soutenir la recherche médicale et le soutien aux malades. Au printemps 2024, grâce au rallongement de l'opération tulipes sur un deuxième dimanche, en marge de la balade du

journal à Pontaurum, les dons pour l'année sont déjà à plus de 7.000 € ! Qu'ils en soient remerciés chaleureusement. Les organisateurs attendent beaucoup de monde à la journée du 1er septembre à Saint-Avit pour battre un record.



## Une pratique à proscrire, passible d'amende

### LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



### LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an



(Source : Santé Publique France).

### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Existant depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1

du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites Internet des préfectures.

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.



Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.

### DES SANCTIONS RENFORCÉES



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



# DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.



## L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne **160 kilos** de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, **830 000 tonnes** de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



## QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause **40.000 décès prématurés** en France par an (60 000 pour le tabac) soit **huit mois d'espérance de vie** en moins par habitant.



## EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



**50 kg**

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)



**23 000 km** parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).



De **nombreuses pathologies** sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).

## UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

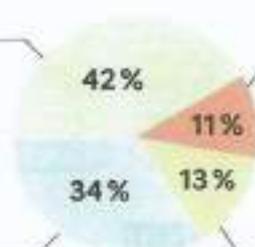
Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En 2022, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



**42%** des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin en déchetterie (+7 points par rapport à 2021).



**34%** ont recours au compostage/paillage/broyage in situ (donnée stable).



**11%** déclarent déposer leurs déchets verts dans leur poubelle.



**13%** des citoyens ont recours au service de collecte en porte à porte.



(Source : baromètre de l'ADEME)

**Fiche technique :**

**Réglementation des boisements**

**Champ d'application**

La réglementation des boisements concerne uniquement les semis, plantations et replantations d'essences forestières feuillues ou résineuses.

Elle permet de réglementer :

- La plantation d'un terrain non boisé ;
- La replantation d'un massif forestier de moins de 4 hectares.

Elle ne permet pas :

- D'obliger un propriétaire à couper un boisement ;
- De réglementer la replantation d'un massif forestier de plus de 4 hectares.

Sont exclus de la réglementation des boisements :

- Les productions d'arbres de Noël ;
- Les parcs et jardins ;
- Les vergers ;
- Les haies et alignements d'arbres feuillus.

**Aides pour caractériser les parcelles**

**Caractérisation d'un massif forestier**

- Pas d'interruption du massif par :
  - Un chemin, une route,
  - Un ruisseau,
  - Une ligne électrique,
  - Une bande coupe-feu.
- Interruption du massif par :
  - Une autoroute,
  - Une voie ferrée,
  - Une rivière, un canal navigable
  - Une bande labourée > à 30m.

**Caractérisation d'une parcelle boisée**

- Un état boisé se caractérise par :
  - La présence d'arbres ou arbustes d'essences forestières,
  - Un couvert arboré (projection du houppier au sol) > à 10% de la surface,
  - 500 brins d'avenir minimum par hectare lorsqu'il s'agit de jeunes plants ou de semis naturels.

**Les sanctions**

- En cas de non-respect des dispositions de la réglementation :
  - Sanctions prévues au Code rural ;
  - Destruction aux frais du propriétaire les boisements irréguliers.
- En cas de non-entretien des terrains à boisement réglementé ou interdit :
  - En cas d'enfrichement portant atteinte aux propriétés voisines, obligation de débroussailler par le propriétaire.

## LE ZONAGE

### Le périmètre à boisement interdit :

Dans ce périmètre sont interdits tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières pendant une durée de 30 ans. Au-delà de cette durée de 30 ans le périmètre à boisement interdit devient réglementé.

#### Sous périmètre à boisement interdit après coupe rase :

Dans ce sous-périmètre, tous semis ou replantations d'essences forestières sont interdits pendant une durée de 30 ans. Au-delà de cette durée, ce sous-périmètre devient « réglementé après coupe rase ».

### Le périmètre à boisement réglementé :

Dans ce périmètre, quiconque veut procéder à des plantations, replantations ou à des semis d'essences forestières, doit en faire la déclaration préalable.

En périmètre réglementé les dispositions suivantes s'appliquent :

- La distance de recul de toute plantation est portée à 6 m par rapport à la limite des fonds voisins non boisés ;
- La distance de recul de toute plantation est comprise entre 3 et 6 m par rapport à l'emprise des voiries nationales, départementales, métropolitaines, communales et des chemins communaux et ruraux. Il est précisé que l'emprise comprend la bande de roulement et toutes dépendances (accotements, fossés, talus) ;
- La distance de recul de toute plantation (à l'exception de la reconstitution de la ripisylve) est portée à 6 m par rapport aux rives des ruisseaux ;
- La distance de recul de toute plantation sera comprise entre 50 et 150 mètres par rapport aux habitations, hameaux et villages.

#### Sous périmètre à boisement réglementé après coupe rase :

Dans ce sous-périmètre, tous semis ou replantations sont réglementés dans les mêmes conditions que le boisement en périmètre réglementé.

### Le périmètre à boisement libre :

Ce périmètre comprend toutes les parcelles ou parties de parcelles qui ne sont pas comprises dans le périmètre à boisement interdit ou réglementé. A l'intérieur du périmètre à boisement libre, les distances de plantations des fonds voisins sont celles prévues par le Code civil, à savoir 2 mètres pour les plantations qui dépasseraient 2 mètres de haut.

#### Sous périmètre à reconquérir pour l'agriculture :

Une partie de périmètre à boisement libre est classée en sous-périmètre à reconquérir. Il s'agit de parcelles dont le déboisement est souhaitable pour ouvrir et protéger les paysages, les points de vue et les habitations et restituer ces parcelles à l'agriculture. Ces parcelles, une fois déboisées, pourront être classées en périmètre interdit lors du renouvellement de la réglementation des boisements.

Ce sous-périmètre n'a pas de valeur réglementaire, mais il permet de fixer des objectifs en termes de reconquête agricole et paysagère et favorise les échancres.

Tableau de classement des parcelles

Parcelle boisée					Parcelle non boisée (dont friche, ...)		
Dans massif forestier supérieur à 4ha		Dans massif forestier inférieur à 4ha			Potentiel agricole faible Déprise agricole prochaine		Potentiel agricole avéré
Boisement sans périmètre	Boisement sans périmètre <sup>(1)</sup>	Boisement sans périmètre	Boisement sans périmètre <sup>(1)</sup>	Boisement sans périmètre avec sous-périmètre	Pas de restriction à présent	Restriction à prévoir <sup>(2)</sup>	
Boisement libre	Zone à reconquérir	Boisement libre	Boisement interdit après coupe rase	Boisement réglementé après coupe rase	Boisement libre	Boisement réglementé	Boisement interdit

(1) : pour agriculture, habitat, ressource en eau, perception des paysages, préservation des milieux naturels et prévention des risques naturels

(2) : habitat, paysage, ressource en eau, milieux naturels, risques naturels

# LE SAVIEZ-VOUS ?

territoire  
d'énergie  
Puy-de-Dôme

2024 - 2025 - 2026

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32 % de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

- 1 point lumineux représente 25€/an en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux\*
  - 89€/an
  - 51€/an
  - 39€/an

Fortement continu

5h de coupure par nuit

8h de coupure par nuit

\* Calcul basé sur un rendement de 100% et une puissance de 100W

## POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la facture d'électricité

\* pour une coupure de 5h par nuit

LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Jusqu'à 70% d'économies sur la consommation

\* en réduisant la puissance d'éclairage public et en optimisant une extraction nocturne

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Les hautes lumières qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT

L'être humain est un animal diurne, qui a un système biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc préserver les lumières intrusives la nuit.

## QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éteindre-t-on l'espace public ?

Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune. Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-elle l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'Ordnip, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cours de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DEMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.



#### France Services : se sentir accompagné dans ses démarches

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, aide au numérique : nos 5 France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique (Bourg-Lastic, Glat, Herment, Pontaumur, Pontgibaud)

Grâce à un réseau de 9 partenaires nationaux et 21 partenaires locaux, nous pouvons vous orienter vers la structure adéquate et faciliter la mise en relation. Côté numérique, nous proposons une aide à l'utilisation des services en ligne (création de compte, messagerie) ainsi que des ateliers de découverte et de perfectionnement à l'informatique et au numérique.



#### Pôle Enfance, Jeunesse et parentalité : bien grandir et s'épanouir

- Relais Petite Enfance (RPE) Amstram'Ram : un lieu d'information, d'échange et d'écoute autour de la petite enfance pour accompagner les familles et les professionnels de l'accueil individuel (conseils, ateliers etc)
- 3 accueils de loisirs sur le territoire accueillent les enfants à partir de 3 ans (mercredis et pendant les vacances scolaires). Des séjours et des stages sont organisés tout au long de l'année.
- Parentalité : De nombreuses actions mises en place sur le territoire afin d'accompagner les parents dans leurs situations quotidiennes : conférences, ateliers, groupes de parole.

#### Action Sociale : avoir la possibilité de rester chez soi...

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile géré par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : maintien à domicile des personnes fragilisées dont l'état de santé nécessite un soutien dans les actes de la vie quotidienne.
- Portage de repas à domicile pour les personnes ne pouvant plus se préparer de repas de manière autonome

#### Côté culture...

- Réseau de lecture publique :

Poussez la porte de nos médiathèques et points lectures pour un accès libre et gratuit à la culture, à la connaissance et aux loisirs, sous forme de livres, CD, DVD etc... Sans oublier nos animations, événements et expositions... Nouveau portail numérique : <https://mediatheques.ccvcommunaute.fr>

- Visitez la Maison Archéologique des Combrailles (Voingt)

L'espace d'exposition conserve et présente le riche patrimoine archéologique du territoire. Une nouvelle exposition temporaire « Sous Les Radars » consacrée aux dernières découvertes archéologiques majeures réalisées en Combrailles, à l'aide de nouvelles méthodes de prospection complète la découverte (ouvert d'avril à septembre).

\*Liste non exhaustive.

Retrouvez l'ensemble de nos services sur [www.ccvcommunaute.fr](http://www.ccvcommunaute.fr)

Un numéro unique pour contacter la communauté de communes : 04 73 79 70 70

Communauté de Communes Chavanon, Combrailles et Volcans – 6 av du Marronnier – 63380 Pontaumur



### L'Association de Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles

vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et remercie la municipalité qui nous permet de présenter nos activités dans son bulletin d'informations.

De notre côté, nous souhaitons que 2024 soit propice à nos forêts car depuis quelques années, nous pouvons tous en constater le dépérissement. Si la cause principale qu'est le changement climatique est bien connue et les conséquences maintenant bien visibles, **que faire aujourd'hui pour nos forêts ?** C'est la question à laquelle chacun de nos adhérents s'efforce de répondre, avec beaucoup d'incertitudes et hélas sans pouvoir s'appuyer sur l'expérience. Néanmoins et afin de faire au mieux, toujours dans le cadre d'une gestion durable, nous continuons nos formations auprès de nombreux organismes forestiers (CNPF et ses Fogefor, Fransylva et sa revue Forêts de France, le CETEF 63, etc...) et nous multiplions nos expérimentations, nos visites de découverte.

Nous avons réalisé 8 animations en 2023, réparties comme il se doit sur l'ensemble du territoire, de Giat à Saint Saturnin, de Messeix à Chapdes Beaufort, de Neuf-Eglise à la Tour d'Auvergne. Les sujets étudiés ont été variés. Pour exemples : \* Comment passer d'une futaie régulière résineuse à une gestion irrégulière mixte à couvert continu ? un vrai challenge ! \* Visite d'un domaine forestier en cours d'introduction de nouvelles essences climato-résistantes. \* le Peuplier : cette essence a été une vraie découverte pour beaucoup d'entre nous.

Parallèlement à ces animations, nous avons continué nos présentations au public (foires de Giat, fête du bois à Sainte-Christine) ainsi qu'une plantation avec une école primaire, à La Goutelle en 2023. Point d'orgue cette année, nous étions chargés d'organiser la réunion annuelle des organisations départementales de forestiers privés. Livradois, Ancy et Dore, Montagne Thiernoise, Montagne Bourbonnaise, membres du service forêt du conseil départemental et responsables du CNPF, tous nous avaient rejoins à Marmilhat pour une journée riche en échanges et en informations.



*Les responsables des associations départementales de propriétaires forestiers le 29/10/2023 à Marmilhat.*

Ceci n'est qu'un aperçu de nos actions. Nous vous engageons à retrouver toutes les informations nous concernant sur notre site internet :

<https://proprietairesforetsdomescombrailles.wordpress.com>

**Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.**

tél : 06 52 44 43 48    courriel : [forets\\_domcom@gmail.com](mailto:forets_domcom@gmail.com)

*Rédaction : Michel FANGET, président.*



# SMAD des Combrailles

**Le Projet Alimentaire du Territoire, la marque Combrailles Auvergne et l'aménagement de circuits VTT dans les Combrailles**

## Le PAT : pour une alimentation en circuit court

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** est né en avril 2022 dans une volonté de **relocaliser et de développer une alimentation de proximité et de qualité**. Ce projet est, à ce jour, en pleine phase d'émergence. Au cours de cette phase de recherche et de tests, deux moments marquants sont à noter.

La **Grande Tablee des Combrailles** est un « speed meeting » permettant aux gérants de restaurations collectives et commerciales, et les producteurs de se rencontrer afin de développer des partenariats en circuits courts.

La **Semaine des Combrailles** est un défi lancé aux cantines pour s'approvisionner avec au moins un produit local par jour. Près d'une vingtaine de structures ont joué le jeu entre le 9 et le 13 octobre 2023, soit environ **2 000 repas**.

Ces animations et expérimentations sont autant de sources de renseignements essentielles pour identifier les actions pour les années à venir sur les Combrailles. C'est tout le sens du PAT.

## La marque des Combrailles s'est refait une beauté

Pour accroître la notoriété touristique du territoire, la marque **Combrailles Auvergne Tourisme** a vu le jour le 1er juillet 2023, à l'occasion de la Fête de l'Été, organisée à Saint-Gervais-d'Auvergne. Combrailles Auvergne en quelques mots, c'est repos, nature, tranquillité, douceur, plaisir et bonheur. Et si, ne rien faire, c'était aussi cela ?

## Un espace VTT pour les Combrailles

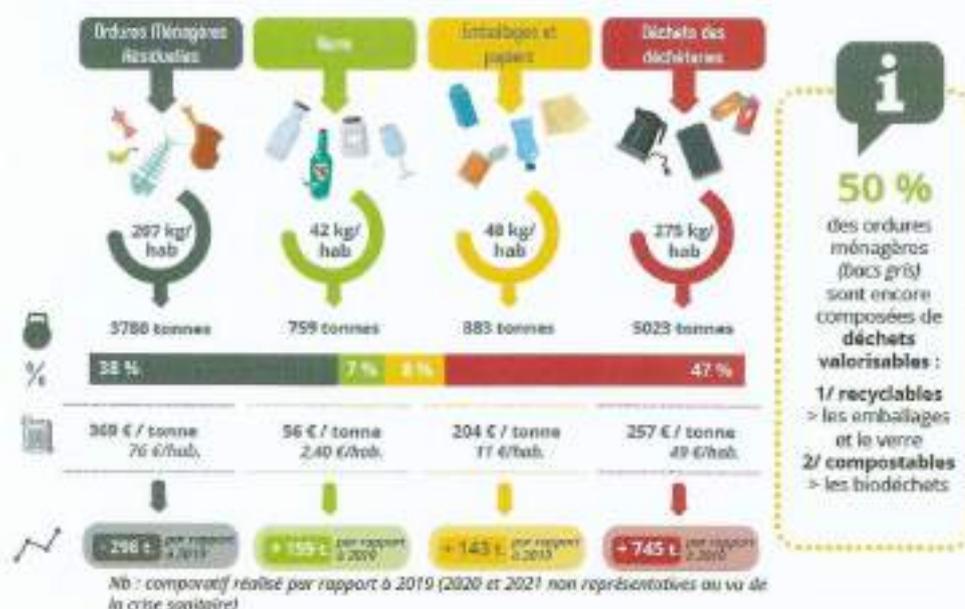
Un projet de création d'un **espace VTT** est à l'étude actuellement. L'objectif est de faire découvrir le patrimoine à travers la pratique du VTT/VAE et d'une **offre de circuits VTT à destination de tous**, du public « familial » au public « sportif ».

Afin de mener ce projet, le SMADC est à la **recherche d'adeptes de sport nature** connaissant bien les différents chemins de leur territoire.

Si vous êtes intéressés par ce projet et par cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter !

## Votre poubelle vide son sac, encore trop de déchets !

En 2022, chaque habitant du SYDEM Dômes et Combrailles a produit 578 kg de déchets.



En compostant et triant ses déchets, le bac gris (ordures ménagères) pourrait être réduit de 2/3. Alors, comment mieux trier nos déchets ?

### Petit rappel : comment bien trier ?



Les bouteilles, les pots et les bocaux en verre vont dans les colonnes à verre pour être recyclés. Par contre, la vaisselle cassée (verre, plat en pyrex) ou le miroir cassé se jettent dans la poubelle grise.

Tous les emballages en métal, en plastique et en carton peuvent être triés dans les colonnes et les bacs à couvercle jaune. Les capsules alu de café, les blisters de médicaments, les aérosols, les pots de yaourts et bien d'autres encore ont leur place dans la poubelle jaune !

Enfin, composter ses biodéchets, c'est réduire d'environ 25 % le volume de nos bacs gris. Valoriser ses biodéchets

en compost est utile au jardin mais aussi pour les plantes d'intérieures.

Alors, il est encore temps de bénéficier d'un composteur individuel fourni à titre gracieux en contrepartie d'un temps d'échange d'une heure sur le compostage.

Pour plus d'informations, venez-nous retrouver sur [www.sydem-domescombrailles.fr](http://www.sydem-domescombrailles.fr) ou suivez-nous sur facebook !



Depuis 40 ans, la Mission locale Riom Limagne Combrailles accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sur un territoire de 135 communes réparties dans 5 EPCI au nord du département. Ce territoire compte plus de 10 000 jeunes de 16 à 25 ans.

Son objectif est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi, une équipe de 11 personnes œuvre au quotidien pour proposer de l'information, orienter et offrir un accompagnement individualisé selon les besoins et situations de chacun.

Des ateliers sont organisés tout au long de l'année pour traiter de différents sujets comme le logement, la santé, les techniques de recherche d'emploi, les compétences, la posture, la confiance en soi, etc. Les dispositifs Contrat Engagement Jeunes, PACEA ou Obligation de Formation sont utilisés et permettent de proposer des solutions structurantes aux jeunes.

La Mission Locale collabore activement avec les acteurs locaux, dont Pôle emploi, et facilite le lien avec ses publics dans tous les domaines pouvant les aider. Elle intervient également au Centre Pénitentiaire de Riom pour préparer la réinsertion des jeunes détenus.

La structure fonctionne sous un statut associatif, regroupant les élus du territoire et différents acteurs locaux. Le siège se situe à Riom, 2 antennes (aux Ancizes et à Saint-Gervais d'Auvergne) et une quinzaine de permanences sont assurées toute l'année, permettant d'être au plus près des publics.

En 2022, près de 900 jeunes ont été suivis, dont 62% étaient en emploi à la suite de l'accompagnement proposé.

Contact : 04 73 38 50 13

Pour plus d'informations : [www.milo-rlc.eu](http://www.milo-rlc.eu) ou nos réseaux sociaux.



